

**Délibération n° 1.05**

**Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide à l'investissement pour travaux d'aménagement et acquisition de petits équipements, destiné aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes âgées ou handicapées**

**AMENDEMENT N°2 DEPOSE PAR SOPHIE HERVE**

Au nom du groupe communiste et républicain du Front de Gauche

Page 3 du rapport (page 47 du dossier de séance), 3<sup>ème</sup> paragraphe : « 2. Conditions d'éligibilité »

**Rédaction d'origine de la délibération soumise à amendement**

La demande de subvention sera établie sur le modèle du formulaire réglementaire CERFA n°12156\*03 et transmise par voie numérique sur la boîte mail dédiée DASASOMS@seinemaritime.fr accompagnée d'au moins un devis au plus tard le 30 juin 2021.

**Nouvelle rédaction proposée par amendement**

La demande de subvention sera établie sur le modèle du formulaire réglementaire CERFA n°12156\*03 et transmise par voie numérique sur la boîte mail dédiée DASASOMS@seinemaritime.fr accompagnée d'au moins un devis au plus tard le 30 juin 2021 **pour le ou les investissements envisagés et d'une facture acquittée pour le ou les investissements réalisés et payés depuis le 17 mars 2020.**